Existe-t-il des simulateurs publics pour estimer une pension retraite au Luxembourg ?

Réponse courte

Oui, la **CNAP** (Caisse Nationale d'Assurance Pension) met à disposition un simulateur officiel de pension retraite via **MyGuichet.lu**. Cet outil gratuit et sécurisé nécessite une authentification forte (LuxTrust ou eID) et fournit une estimation personnalisée basée sur la carrière réelle de l'assuré au régime général luxembourgeois.

Ce service s'inscrit dans la **mission d'information** des assurés assurée par la CNAP sur le fondement du Code de la sécurité sociale. Le simulateur permet de choisir différents paramètres (âge de départ souhaité) et d'exporter les résultats en PDF certifié. Les estimations sont indicatives et ne constituent pas un engagement juridique de la CNAP ; la vérification régulière des données de carrière est conseillée pour garantir l'exactitude des projections.

Définition

Le **simulateur de pension retraite** est un service numérique public, proposé par la CNAP via MyGuichet.lu, permettant à l'assuré d'obtenir une **projection personnalisée** de sa future pension légale sur la base de sa carrière enregistrée. Il s'inscrit dans la mission d'information des assurés confiée à la CNAP par le Code de la sécurité sociale luxembourgeois.

Questions fréquentes

Comment accéder au simulateur de pension de la CNAP ?

L'accès se fait via MyGuichet.lu après authentification forte par LuxTrust ou eID. L'assuré doit avoir au moins une période de cotisation au Luxembourg. Les données de carrière sont récupérées automatiquement, et l'utilisateur peut choisir l'âge de départ souhaité pour obtenir l'estimation.

Existe-t-il un simulateur public pour estimer une pension de retraite au Luxembourg ?

Oui, la CNAP met à disposition un simulateur officiel de pension via MyGuichet.lu. Cet outil gratuit et sécurisé nécessite une authentification forte (LuxTrust ou eID) et fournit une estimation personnalisée basée sur la carrière réelle de l'assuré au régime général luxembourgeois.

Faut-il une affiliation actuelle pour utiliser le simulateur CNAP ?

Une affiliation actuelle ou passée au régime général luxembourgeois est requise. L'assuré doit également disposer d'un compte MyGuichet.lu avec authentification forte et avoir cotisé au moins une période au Luxembourg. Le respect des conditions générales d'utilisation du service est obligatoire.

L'employeur doit-il informer ses salariés sur le simulateur retraite ?

Aucune obligation légale n'impose à l'employeur d'informer les salariés sur le simulateur. Toutefois, les employeurs peuvent volontairement relayer l'information par les canaux internes, faciliter l'accès via la documentation RH et orienter vers la CNAP pour les situations complexes.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Les données du simulateur retraite sont-elles protégées ?

Oui, le traitement est conforme au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi du 1er août 2018 sur la protection des données. La connexion sécurisée via MyGuichet.lu, l'authentification forte et la conformité aux normes CNAP garantissent la protection des données personnelles de l'assuré.

Les estimations du simulateur de la CNAP sont-elles juridiquement engageantes ?

Non, les estimations générées sont indicatives et ne constituent pas un engagement juridique de la CNAP. La vérification régulière des données de carrière est conseillée pour garantir l'exactitude des projections. Les résultats peuvent être exportés en PDF certifié pour archivage personnel.

Conditions d’exercice

L'outil est réservé aux assurés ayant cotisé au moins une période au régime général luxembourgeois.

Condition	Détail
Affiliation	Actuelle ou passée au régime général luxembourgeois
Compte	MyGuichet.lu avec authentification forte
Authentification	LuxTrust ou eID
Cotisations	Au minimum une période au Luxembourg
Conditions générales	Respect des CGU du service
Sécurité	Conformité aux normes CNAP

Modalités pratiques

Les données de carrière sont récupérées automatiquement, l'utilisateur ne choisissant que l'âge de départ souhaité.

Étape	Action
Connexion	Sécurisée via MyGuichet.lu
Données	Récupération automatique de la carrière
Paramètres	Choix de l'âge de départ souhaité
Calcul	Estimations selon la législation en vigueur
Export	Résultats téléchargeables en PDF certifié

Pratiques et recommandations

Informer les salariés, par les canaux internes, de l'existence du simulateur, sans y être tenu par la loi.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Faciliter l'accès à l'information sur les droits à la retraite via la documentation RH, en respectant la confidentialité des démarches individuelles.

Orienter vers la CNAP pour les situations complexes, l'employeur n'étant pas habilité à interpréter les droits à pension de ses salariés.

Documenter les procédures internes d'accompagnement afin de garantir l'égalité de traitement entre salariés.

Cadre juridique

Référence	Objet
Code de la sécurité sociale	Assurance pension et information des assurés
Art. L.251-1 C. trav.	Non-discrimination notamment liée à l'âge
Art. L.414-3 C. trav.	Information et consultation de la délégation du personnel
Règlement (UE) 2016/679 (RGPD)	Protection des données des assurés
Loi du 1er août 2018	Protection des données à caractère personnel

Les estimations générées par le simulateur sont indicatives et ne constituent pas un engagement juridique de la CNAP. La vérification régulière des données de carrière est conseillée. Le traitement des données est conforme au RGPD et à la loi luxembourgeoise sur la protection des données.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.